

### BARÈMES HONORAIRES AU 1er JANVIER 2025

#### Barème des honoraires (TTC) appliqué selon le prix de vente :

- Jusqu'à 149 000 € : **7 %** (minimum 5 000 €).
- De 149 001 € à 200 000 € : **6,5 %**.
- De 200 001 € à 250 000 € : **6 %**.
- De 250 001 € à 300 000 € : **5,5 %**.
- De 300 001 € à 400 000 € : **5 %**.
- De 400 001 € à 500 000 € : **4,5 %**.
- À partir de 500 001 € : **4 %**.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Honoraires TTC\* sur transaction immobilière, vente d'immeubles à usage d'habitation et terrains à bâtir. En cas de mandat de vente et mandat de recherche, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur selon les mêmes montants que ceux affichés sur le présent barème \*(Honoraires T.T.C. au taux de T.V.A. actuel de 20 %)



ACHATS, VENTES, LOCATIONS ET GESTIONS

SAS PM IMMOBILIER, au capital de 10 000€ - SIRET 95214554800014 R.C.S SAINTES - Code NAF 6831Z - Carte Professionnelle T : n°CPI17012023000000009 Délivrée par la CCI de Charente-Maritime - Caisse de Garantie : GALIAN - T 120 000€ - 89 rue de la Boétie 75008 PARIS  
Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement indépendante

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21®**